

Lundi 4 décembre 2023

Seniors

La Ville de Rennes poursuit son engagement pour mieux répondre aux besoins des seniors

Le conseil municipal de ce lundi 4 décembre 2023 a approuvé le deuxième plan d'action pluriannuel Rennes Ville Amie des Aînés pour la période 2023-2026. Face aux enjeux liés au vieillissement de la population, cette démarche vise à développer une ville adaptée à tous et notamment aux aînés dans toutes ses dimensions, du logement à l'environnement, en passant par les transports ou encore la participation citoyenne. La Ville vient d'ailleurs d'obtenir le niveau platine du Label "Ami Des Aînés"® du Réseau francophone des Villes Amies des Aînés, la plus haute distinction possible récompensant l'engagement et les actions entreprises à Rennes.

Bien que restant un territoire relativement jeune, Rennes observe un vieillissement de sa population. La hausse du nombre de personnes âgées à Rennes et dans sa métropole pose de nombreux défis : accompagnement de la perte d'autonomie, lutte contre l'isolement et la précarité...

Face à ces enjeux, la Ville de Rennes développe une politique volontariste en direction des aînés. Engagée dans la démarche Ville Amie des Aînés de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) depuis 2011, elle adhère au Réseau francophone des Villes amies des Aînés (RFVAA). Après plus de dix ans de mise en œuvre du premier plan d'action Rennes Ville Amie des Aînés, un nouvel état des lieux du territoire et un diagnostic participatif associant les habitants et les acteurs du territoire ont été réalisés en 2022 afin de prendre en compte les évolutions récentes et ainsi mettre en œuvre un nouveau plan d'action au plus près des réalités observées et vécues par les habitants.

Ce plan d'action s'articule autour de huit axes :

- lien social et solidarité ;
- autonomie, services et soins ;
- habitat ;
- participation citoyenne ;
- information et communication ;
- espaces extérieurs et bâtiments ;
- transports et mobilité ;
- culture et loisirs.

Axe 1 : Lien social et solidarité

La solitude et l'isolement des personnes âgées est un enjeu important aujourd'hui, comme en attestent les chiffres de l'INSEE. De nombreux facteurs socio-économiques et socio-culturels peuvent augmenter le risque d'isolement.

Afin de contribuer à sa réduction, il est prévu d'intensifier les actions d'aller vers en lien avec les acteurs de proximité, de favoriser les liens intergénérationnels notamment dans les quartiers prioritaires, mais également de continuer à développer des lieux et des actions pour favoriser le lien social (Maison des aînés et des aidants, programmation Viens je t'emmène, etc.).

Axe 2 : Autonomie, services et soins

Face au souhait d'une majorité de seniors de rester vivre à domicile, il est nécessaire de porter une attention particulière aux soins et aux services à domicile.

Cela implique notamment de renforcer l'accompagnement des seniors dans l'adaptation de leur domicile (lieux ressources, visites-conseils, services d'ergothérapie, etc.) et de développer un dispositif renforcé pour le soutien à domicile des personnes âgées en perte d'autonomie. La prévention et l'accompagnement de la perte d'autonomie seront également renforcés à travers l'organisation d'évènements.

Axe 3 : Habitat

Avec le vieillissement de la population et le souhait de rester à domicile, l'adaptation devient une préoccupation majeure qui nécessite de sensibiliser l'ensemble des professionnels de l'habitat mais également les occupants âgés et leurs proches.

Il s'agit de contribuer au développement d'une offre de logement diversifiée adaptée aux seniors notamment dans le cadre des objectifs du futur Programme local de l'habitat 2023-2028 (PLH) que ce soit pour de nouvelles constructions ou les réhabilitations, dans le parc privé comme dans le parc social. L'un des volets d'action est également l'accompagnement de la mobilité résidentielle des aînés à travers de l'information, des actions, etc.

Axe 4 : Participation citoyenne

L'implication dans le bénévolat ou dans les instances participatives contribue à rester actif et à mettre en valeur les compétences et expériences des seniors.

L'objectif est de favoriser la participation citoyenne et l'expression des aînés notamment à travers la mise en place d'un groupe consultatif Senior ainsi qu'une instance "usagers" au sein du service Autonomie à Domicile du Centre communal d'action sociale de Rennes.

Axe 5 : Information et communication

Face aux évolutions rapides des outils de communication, la Ville de Rennes s'engage à mieux informer et communiquer vers les aînés.

Pour cela, la diversification des modes et des canaux d'informations constitue une réponse importante pour développer leur accessibilité. Les ateliers numériques à destination des aînés seront renforcés pour contribuer à favoriser l'accès au numérique.

Axe 6 : Espaces extérieurs et bâtiments

La qualité de vie des aînés et le maintien de leur indépendance sont fortement corrélés à la qualité des cheminements et à la facilité d'accès aux espaces extérieurs et aux bâtiments.

Ce plan d'action comporte un volet important sur les enjeux de déplacements piétons (bancs, itinéraires, toilettes publiques, etc.), de sécurité des déplacements, mais aussi d'accessibilité des bâtiments.

Axe 7 : Transports et mobilités

L'accessibilité du réseau de transports en commun est un enjeu important pour rompre l'isolement des aînés.

La Ville s'engage à favoriser l'usage des transports alternatifs à la voiture notamment la promotion des solutions auprès des acteurs de la ville (tarifs, STARmeguide, parcours découverte, etc.). Il s'agit également de recourir à l'expertise d'usage des aînés en les associant aux réflexions liées au déplacement dans la ville.

Axe 8 : Culture et loisirs

L'accès à la culture et aux loisirs est une condition essentielle à l'épanouissement des personnes à tout âge. S'agissant spécifiquement des seniors, ces activités contribuent également aux interactions sociales et permettent de préserver leur autonomie.

Afin de favoriser la participation des seniors à la culture, au sport et aux loisirs, la Ville s'engage à leur proposer des activités accessibles et à les informer davantage sur les propositions.